

POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

AVANT le 25 juin 2024 (début de la prestation des services) :

- Remboursement en totalité

APRÈS le 25 juin 2024 (début de la prestation des services) :

**Des frais administratifs de 10\$ s'appliquent par participant et seront déduits du remboursement.*

Service de garde ou camp de jour :

- Si l'annulation survient à une semaine et plus de préavis, la portion non-utilisée pourra être remboursée.
- Préavis de moins d'une semaine : Non-remboursable

Sorties :

- Non-remboursables

Procédure de remboursement :

Faire parvenir un courriel à : loisirs@saint-simon.ca et indiquer les informations suivantes :

- Nom du participant
- Dates des semaines à annuler ainsi que le service (camp de jour et/ou service de garde)
- Votre nom et vos coordonnées

Un courriel de confirmation vous sera acheminé dans les jours suivants. Selon la forme de paiement utilisée au moment de l'inscription vous pourriez recevoir le remboursement directement sur votre carte de crédit ou par chèque.

La date de réception de votre courriel sera considérée comme la date officielle de la demande. Le calcul du prorata sera effectué à partir de cette date.

Les Loisirs St-Simon Inc. se réservent le droit d'annuler un service et de le rembourser si le nombre de participants est insuffisant.